

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD2920

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 22 TER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« vélo »

les mots :

« des véloroutes et voies vertes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.